

Résumé des actualités début janvier 08 :

03/01/08 : José Bové et une quinzaine de militants ont entamé une grève de la faim pour demander la clause de sauvegarde, pour une durée illimitée, à Paris.
 08/01/08 : Nicolas Sarkozy a annoncé qu'il était « disposé à recourir à la clause de sauvegarde" pour les organismes génétiquement modifiés (OGM), si la Haute autorité compétente a des doutes »
 08/01/08 au soir : on annonce que le projet de loi qui devrait être voté avant le 09/02/08 est retiré, et ne passera pas au Sénat le 15/01/08, mais après les municipales.
 09/01/08, 13h : annonce qui remet en cause ce qui a été annoncé la veille, le projet de loi passera au Sénat le 05/02/08, et à l'Assemblée après les municipales
 09/01/08, 18h : la Haute Autorité remet son rapport et a déclaré que des éléments scientifiques instaurent des doutes quant à l'innocuité environnementale du maïs Mon810 de Monsanto.

Mobilisation en Région Rhône-Alpes :

Loire : la collectif ZéroGm 42 a démarré une grande tournée avec sa caravane sur les marchés de la Loire. Chaque week end les militants vont à la rencontre des citoyens pour les mobiliser sur la question des OGM et notamment les inviter à signer des lettres à envoyer aux sénateurs et députés.
 Samedi 5 janvier : Marché de saint-Chamond, Dimanche 6 janvier : Marché de Carnot à St-Etienne avec 4 jeûneurs, Vendredi 11 janvier : Marché de Rive de gier, Samedi 12 janvier : Marché de Jacquard à St-Etienne, Jeudi 17 janvier : Marché de Boën, Vendredi 18 janvier : Marché de Roanne
 Samedi 19 janvier : Marché producteurs Albert Thomas à St-Etienne, Samedi 26 janvier : Marché de Montbrison. D'autres dates de passage de la caravane restent à fixer
Un week-end de jeûne aura lieu du vendredi 11 janvier à 14h00 au dimanche 13 janvier à 12h00, Place Jean-Jaurès à St-Etienne. Conférence de presse le samedi à 16h00.
 Dans le même temps le collectif zerogm42 est en train de rendre visite à tous les députés et sénateurs du département
 Pour recevoir les informations du collectif zéroGm42, écrire à contact@zerogm42.fr
http://www.reseauxcitoyens-st-etienne.org/article.php3?id_article=1365

Drôme : L'Association 'Stop OGM Drôme', né le 17 déc 07, lors de la AG consitutive, appelle à un rassemblement :
SAMEDI 12 JANVIER 2008 à 14h30, Devant la préfecture à Valence , Rassemblement pour la liberté et le droit de produire et consommer sans OGM

Rhône : un jeun en écho à la grève de la faim nationale a lieu les week end de janvier, Place de la République. Les militants seront présents également sur les marchés de la Croix Rousse le samedi 12 janvier et de Givors le dimanche 13 janvier.
Lyon, samedi 12 janvier, mobilisation place de la république, à 14h.

Savoie / Isère : la CIRO – coordination iséroise d'opposition aux ogm, organise une mobilisation le 12/01 en Savoie "fief" de Michel BARNIER ministre de l'agriculture. Cette mobilisation s'inscrit dans le soutien au gouvernement pour qu'il active comme il l'a promis le **Clause de sauvegarde**, ce qui permettrait à la France de décider un moratoire sur les maïs "Mon 810".
 Un jeûne relais ouvert à tous ,est en projet à St Antoine L'abbaye à la communauté de l'Arche .
 Pour toutes infos: Raymond O4 76 36 48 29. Fax: 04 76 36 40 90 cochetra@yahoo.fr
 Mobilisation le **Samedi 12 janvier 2008, à 14 heures, place Victor Hugo à Grenoble.**

Haute-Savoie : La Confédération paysanne 74, les Amis de la Terre de Savoie et Haute-Savoie, La terre en Héritage, avec le soutien de la Biocoop Aquarius, (liste provisoire) , appellent à un jeûne collectif en soutien aux grévistes de la faim, jusqu'à l'activation de la clause de sauvegarde sur les OGM.
 Ce jeûne a démarré le vendredi 5 janvier à 19H30 dans le centre Bonlieu à ANNECY.
 tel au 06 24 27 45 04. **mobilisation à Annecy, à 14h**

Ain. Le collectif OGM non merci a apporté mercredi 9 janvier en préfecture, 1900 pétitions. Le texte pose le problème de l'incompatibilité des cultures transgéniques avec l'AOC et l'agriculture biologique, celui de leur dissémination et des risques qu'ils font peser sur la santé et la biodiversité.
 Le collectif sera présent samedi 12 janvier 08 sur les marchés de Bourg-en-Bresse et Ambérieu-en-Bugey. Samedi après-midi et dimanche matin, ils se rendront dans des communes d'implantation du Monsanto 810 : Beaupont, Cormoz, Domsure

Bové et une quinzaine d'anti-OGM entament une grève de la faim

AP | 03.01.2008 | 14:01

http://tempsreel.nouvelobs.com/depeches/societe/20080103.FAP8228/bove_et_une_quinzaine_dantiogm_entament_un_e_greve_de_la.html

Grève de la faim anti-OGM. Le militant altermondialiste José Bové et une quinzaine de militants anti-OGM ont entamé jeudi à Paris une grève de la faim pour faire pression sur le gouvernement afin qu'il applique une clause de sauvegarde qui interdirait la culture du maïs transgénique.

"Le gouvernement s'est engagé à appliquer cette clause de sauvegarde" interdisant la culture du maïs MON 810, le seul actuellement autorisé en France, a justifié José Bové devant les journalistes. "Nous sommes en grève de la faim parce que la parole n'a pas été tenue", a insisté l'ancien candidat à la présidentielle, "ces engagements doivent être respectés".

Partis à pied de la tour Eiffel, la quinzaine de grévistes, soutenus par une cinquantaine de militants, se sont rendus devant le ministère de l'Ecologie, avenue de Ségur (VII^e arrondissement), où ils ont installé une caravane. Plusieurs des grévistes se sont installés à l'intérieur tandis que les autres militants se rassemblaient devant l'entrée du ministère, sous le regard des forces de l'ordre. Une délégation devait être reçue par un membre du cabinet de la secrétaire d'Etat à l'Ecologie Nathalie Kosciusko-Morizet.

La caravane est destinée à accueillir "un piquet de vigilance" tenu par des militants pour rappeler le mouvement "à tous ceux qui viennent à ce ministère", a expliqué José Bové. Les grévistes de la faim eux-mêmes devraient être accueillis rue de la Banque (I^{er} arrondissement) dans l'immeuble squatté qui a été baptisé "Ministère de la crise du logement". Cet immeuble de six étages, situé dans le quartier de la Bourse, est occupé depuis le 26 décembre 2006, notamment à l'initiative de l'association DAL.

Les grévistes de la faim promettent de poursuivre leur mouvement tant que la France n'aura pas envoyé officiellement un courrier demandant à la Commission européenne l'application de cette clause de sauvegarde. "Pour que la grève s'arrête, il suffit que la France envoie une lettre à Bruxelles", a résumé Yves Manguy, ancien porte-parole de la Confédération paysanne et gréviste de la faim.

"On attend impatiemment que le gouvernement fasse ce qu'il a dit", a lancé Laurence Godfroy, fermière en Dordogne et elle aussi gréviste de la faim. "Dès qu'on a su que le moratoire était passé à la trappe, on s'est dit que trop c'est trop et on a décidé de se lancer dans cette grève", a-t-elle affirmé.

Les 15 militants, qui ne s'alimenteront plus pendant une période "illimitée", souhaitent surtout que la clause de sauvegarde soit activée avant le 9 février, date de la fin de la suspension de la commercialisation du MON 810 décidée dans la foulée du Grenelle. Cette suspension, essentiellement symbolique puisque le maïs n'est pas cultivé en hiver, devait permettre au comité de préfiguration de la Haute autorité sur les OGM de rendre, vers le 11 janvier, un avis sur sa culture.

Interrogé sur ce point, le porte-parole du gouvernement Laurent Wauquiez a rappelé jeudi qu'on attendait l'avis de ce haut conseil "pour voir la suite à donner". Pour lui, il "n'est pas du tout exclu" que la France fasse jouer la clause de sauvegarde".

Ce dernier présentera le 15 janvier à l'Assemblée son projet de loi sur les OGM, un projet qui déçoit les opposants aux cultures transgéniques. Selon la confédération paysanne, le texte "rendrait possible le développement des cultures d'OGM".

PARIS - **Le président Nicolas Sarkozy s'est dit mardi (08/01/08) "disposé à recourir à la clause de sauvegarde"** pour les organismes génétiquement modifiés (OGM), si la Haute autorité compétente a des doutes, jusqu'à ce que la Commission européenne ait tranché sur ce sujet.

Le projet de loi sur les OGM est retiré du Sénat

par Inf'OGM, 08/01/08 en soirée

<http://www.infogm.org/spip.php?breve505>

Le 8 janvier, lors de leur audition devant la commission des affaires économiques du Sénat, le ministre de l'Environnement, Jean-Louis Borloo et la secrétaire d'Etat chargée de l'Ecologie, Nathalie Kosciusko-Morizet ont annoncé le report de l'examen du projet de loi sur les OGM après les élections municipales. Initialement, ce projet de loi devait être examiné avant le 9 février, date de la suspension parlementaire due aux élections municipales. Les sénateurs Jacques Muller et Dominique Voynet ont indiqué à Inf'OGM que les ministres n'avaient pas précisé s'il s'agissait d'un simple report du projet de loi actuel, ou d'un retrait du projet de loi, ce qui impliquerait alors la présentation d'un nouveau projet. De même les ministres n'ont fourni aucune explication sur les raisons de ce report. Cette annonce intervient à la veille de la réunion du Comité de préfiguration de la Haute autorité sur les OGM qui doit rendre un avis sur l'évaluation du maïs MON810. Actuellement, un arrêté suspend la commercialisation du maïs MON810 jusqu'au 9 février 2008 (cf. Inf'OGM ACTU 5, <http://infogm.org/spip.php?article3286>). Cet avis doit donc permettre au ministère de l'Agriculture de décider de maintenir ou non cette suspension et de mettre en œuvre, le cas échéant, la clause de sauvegarde de la directive 2001/18.

PUIS le 09/01/09, à 13h30,

Le projet de loi sur les OGM sera examiné par le Sénat à partir du 5 février, a annoncé mercredi le porte-parole du gouvernement, Laurent Wauquiez. Le texte devait être débattu initialement le 15 janvier. Le *"seul but"* de ce report *"est de se donner le temps d'un débat serein sur un sujet extrêmement important dans notre pays"*, a précisé Laurent Wauquiez.

http://www.lejdd.fr/cmc/scanner/politique/20082/le-projet-de-loi-ogm-au-senat-le-5-fevrier_84749.html?popup

FRANCE - La Haute Autorité provisoire met en exergue de nombreux doutes sur le maïs OGM mon810

par l'association Inf'OGM, le 9 janvier 2008

<http://www.infogm.org/spip.php?breve506>

Lors de la conférence de presse qui a clôturé la réunion du comité de préfiguration d'une Haute Autorité sur les OGM, le 9 janvier 2008, le Sénateur Legrand, Président du comité, a déclaré que des éléments scientifiques instauraient des doutes quant à l'innocuité environnementale du maïs Mon810 de Monsanto.

Ces doutes concernent entre autres des impacts du maïs Mon810 sur la faune environnante (notamment le lombric, espèce clé des écosystèmes), sur des insectes non cibles (lépidoptères) et sur la faune aquatique (du fait de la persistance sur de longues distances du transgène et la toxine en milieu aquatique). Le comité a également montré l'insuffisance des analyses toxicologiques présentes dans le dossier européen d'autorisation ; **il a émis des doutes sur la qualité des évaluations passées des distances de disséminations du pollen**. Le comité recommande que des études sur la variabilité de la protéine insecticide Bt soient conduites, **sur les impacts du maïs Mon810 sur les abeilles ainsi que sur d'autres animaux que le rat, modèle utilisé actuellement en laboratoire**. **Des études d'impacts du maïs Mon810 sur les différents systèmes agricoles** et des études sur son intérêt pour l'agriculture en général ont également été conseillées par le comité. En effet, un point positif a été montré : le maïs MON810 entraînent une forte diminution de la présence des mycotoxines... mais la comparaison a été réalisée avec un maïs hybride non traité chimiquement. Le comité a donc demandé des compléments de comparaison, **notamment avec des maïs populations**.

Ces réponses vont maintenant servir de base au gouvernement pour décider, dans les jours qui viennent, de l'utilisation ou non de la clause de sauvegarde permettant d'interdire pour une durée donnée l'utilisation commerciale d'une PGM.

Dans sa conférence de presse du 8 janvier 2008, le Président de la République, Nicolas Sarkozy, a affirmé que si la Haute Autorité "soulève des doutes sérieux sur les OGM actuellement cultivés en France, je suis disposé à recourir à la clause de sauvegarde jusqu'à ce que la Commission européenne tranche le problème".

La nature de la décision à venir pourrait donc être une interdiction de mise en culture du maïs Mon810 pour une période donnée. Le maïs Mon810 est autorisé à la culture dans l'Union européenne et donc en France depuis avril 1998. Il est actuellement en cours de réévaluation au niveau européen car une demande de renouvellement d'autorisation a été déposée en avril 2007 par Monsanto. La démarche actuelle française se base sur le droit de chaque Etat membre à prononcer une interdiction de commercialisation d'une PGM en cas de nouvelles données scientifiques arguant de risques potentiels sur l'environnement et / ou la santé (clause de sauvegarde de la directive 2001/18).

Position de l'ARF sur le maïs transgénique "MON 810"

http://www.arf.asso.fr/index.php/actualites/position_de_l_arf_sur_le_maïs_transgénique_mon_810

Le Comité de préfiguration de la Haute Autorité sur les OGM, consulté dans l'urgence par le gouvernement, doit rendre un avis sur le MON 810 le 10 janvier 2008.

Jean-Jack QUEYRANNE, Président de la Région Rhône-Alpes et membre de ce comité tient à rappeler la position constante de l'ARF en faveur d'un moratoire sur les cultures d'OGM en plein champ. Cette position s'est vue confortée par les conclusions du Grenelle de l'environnement qui ont émis des doutes sur le maïs génétiquement modifié "MON 810".

En conséquence l'ARF demande que la France applique sans délai la clause de sauvegarde interdisant la nouvelle culture de maïs MON 810 dans notre pays. Cette clause doit être préalable à l'ouverture des débats parlementaires sur le projet de loi sur les OGM et l'institution d'une Haute-Autorité. L'ARF rappelle que l'Autriche a récemment demandé et obtenu l'application de cette clause avec l'appui de 14 pays membres dont la France.

Les Régions se sont engagées dans le soutien à une agriculture respectueuse de l'environnement ; elles ont appuyé la labellisation des produits, la traçabilité, la création d'AOC.

L'ensemble de leurs politiques serait remis en cause par la pratique effective de cultures OGM qui :

- sont incompatibles avec l'agriculture biologique ;
- entraînent une perte de la diversité des variétés agricoles ;
- pérennisent un type d'agriculture qui a démontré ses limites ;
- représentent la menace d'une uniformisation de la production sans lien avec les traditions locales ;
- favorisent la concentration des exploitations agricoles et la disparition des plus petites ;
- empêchent le développement de certaines techniques alternatives visant à adapter les plantes au terroir et non l'inverse, comme c'est le cas dans l'agriculture intensive actuelle ;
- privent de la possibilité, pour notre pays, de répondre au marché des produits sans OGM, demandés par les consommateurs européens.

C'est cette position qui sera soutenue par l'ARF auprès du Comité de préfiguration de la Haute Autorité.

Contact presse
Marie d'Ouince Consultant
01 56 64 00 44

Coordonnées de Rés'OGM Info : 8 quai Maréchal Joffre, 69002 Lyon, 04 78 42 95 37, resogminfo@free.fr, www.resogm.org